

PROTECTION PERTE DE LICENCE MÉDICALE

AEROFLIGHT vous protège **en cas de perte de classe 1 et 2** tout au long de votre formation professionnelle **jusqu'à 110 000 €***

VOS AVANTAGES

COUVERTURE 24H/24 & 7J/7

CAPITAL ASSURÉ JUSQU'À 110 000 €

COUVERTURE EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT

Au cours de votre formation pour devenir pilote professionnel, un accident de la vie peut vous obliger à cesser votre formation et ainsi vous faire perdre votre licence médicale (classe 1 et 2).

*voir les conditions auprès d'Aéroflight